

Administration Communale de Kehlen

Délibération du Conseil Communal

Séance publique du 10 décembre 2003

COMMISSARIAT DE DISTRICT

10/16 DEC. 2003

Luxembourg

Annnonce publique de la séance et convocation des conseillers : 04 décembre 2003

Point de l'ordre du jour: 6A5

Présents: M. Halsdorf, bourgmestre, MM. Koch et Kohlen, échevins,
MM. Graffé, Maas, Muller, Paulus, Schockmel, Scholtes, Tonnar et Wagner, conseillers,
M. Frisch, secrétaire communal.

Excusé :

OBJET: Taxes et redevances diverses

Le Conseil Communal,

- Revu sa délibération du 09 février 1994 approuvée par arrêté Grand-ducal du 10 mars 1994 suivant laquelle le conseil communal a fixé entre autres la taxe sur les chiens dans la commune ;
- Revu sa délibération du 21 décembre 1994 approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 06 janvier 1995 suivant laquelle le conseil communal a fixé le prix de vente des repas sur roues ;
- Revu sa délibération du 08 mai 1996 approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur le 17 juin 1996 suivant laquelle le conseil communal a introduit un règlement-taxe sur l'utilisation du hall sportif ;
- Revu sa délibération du 10 juillet 1997 approuvée par arrêté Grand-ducal du 08 septembre 1997 suivant laquelle le conseil communal a fixé les droits d'inscription aux cours organisés par la commune ;
- Considérant que ces taxes et redevances avaient été fixées en francs et qu'il échet, suite au basculement définitif sur l'euro de fixer toutes les taxes et redevances en euro et qu'il y a lieu de les adapter suite à l'évolution générale des prix;
- Vu la loi communales du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

D E C I D E avec 9 voix contre 2 voix

D'arrêter les taxes et redevances à partir du 01 janvier 2004 comme suit :

A) Droits d'inscriptions aux cours organisés par la Commune:

- | | |
|--|-------------|
| a) Cours de gymnastique pour bébés : | 50,00 Euros |
| b) Cours de gymnastique pour bébés (non résidents) | 75,00 Euros |
| c) Cours « Sports et Loisirs » | 50,00 Euros |
| d) Cours « Sports et Loisirs » (non résidents) | 75,00 Euros |

